COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2011

PACTE MONDIAL

Programme des Nations-Unies

2 novembre 2011

Déclaration de soutien continu au Pacte Mondial

Les associés et les consultants d'Ytae partagent une même vision de la responsabilité croissante des entreprises dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. Ytae confirme son soutien continu, depuis son adhésion, aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous souhaitons faire progresser en permanence ces principes dans notre domaine d'influence et les intégrons dans la stratégie de notre société, dans sa culture commerciale et dans ses modes opératoires.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons publics dans les pages qui suivent les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des chapitres « Droit du travail » et « Environnement » du Pacte Mondial.

M. Hervé Bernoud, Président

Ytae SAS
29 rue Danielle Casanova
75001 Paris
www.ytae.fr

A) Principes relatifs au droit du travail

3. *« Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
4. *L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
5. *L'abolition effective du travail des enfants ; et*
6. *L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. »*

Remarques de l'entreprise

- L'entreprise Ytae n'est pas concernée par les principes 4 et 5. En effet, elle exerce une activité de conseil et n'a donc aucune activité de fabrication industrielle ou de sous-traitance.

- Concernant le principe 6, la taille de l'entreprise ne nécessite pas de mettre en place un plan d'action pour lutter contre la discrimination. Le rendez-vous hebdomadaire auxquels sont conviés les 30 salariés vise notamment à rappeler régulièrement ce principe pour les recrutements.

B) Principes relatifs à l'environnement

7. *« Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
8. *A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et*
9. *A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. »*

Description des actions mises en oeuvre

L'activité du cabinet s'avère être structurellement peut nocive pour l'environnement. Nous avons néanmoins étudié les actions les plus pertinentes à mettre en oeuvre, compte-tenu de nos pratiques quotidiennes, pour réduire notre impact sur l'environnement.

a. **Maîtrise de la consommation énergétique** : l'omniprésence des ordinateurs et de leurs périphériques dans notre quotidien en font un poste de consommation énergétique non négligeable. Nous avons fait le choix depuis un an de doter les collaborateurs d'ordinateurs portables uniquement, ceux-ci étant beaucoup moins consommateurs d'électricité.

b. **Gestion des déchets** :

- ✓ L'entreprise a une politique de tri sélectif des déchets (selon les règles des poubelles vertes, jaunes et blanches de la ville de Paris). Pour cela l'ensemble des salariés ont été sensibilisés à l'enjeu du tri des déchets et à l'intégration de ce geste dans leur quotidien.
- ✓ Elle s'assure aussi du renvoi aux fabricants pour recyclage des cartouches d'imprimantes.
- ✓ Elle met à disposition des salariés une machine à café utilisant des capsules en aluminium et s'assure de leur dépôt dans des points de collecte.

c. **Réduction des impressions** : depuis début 2010, l'ensemble des collaborateurs sont mobilisés pour imprimer de manière plus responsable en accordant la priorité aux échanges de documents électroniques, en imprimant en recto-verso et en favorisant les modes d'impression économiques (noir et blanc, brouillon,…) si l'impression est indispensable.

d. **Recours à des prestataires labellisés** pour les impressions externes.

e. **Priorité aux transports ferroviaires pour les déplacements en France** : la politique de transport de l'entreprise consiste à utiliser les transports collectifs ou les trains grandes lignes pour les déplacements en France. La voiture est le moyen de transport choisi si les autres modes de transports génèrent une hausse significative du temps de transport (+30%).

Résultats observés

a. 100% de notre parc informatique (hors serveur) est composé d'ordinateurs portables depuis 2011. Les matériels identifiés comme insuffisamment performants pour nos besoins de conseil et amortis sont ré-utilisés pour l'usage personnel de certains collaborateurs.

b. Tri des déchets :

- ✓ Environ 85% des déchets non ménagers ont été triés en 2011 (80% en 2010),
- ✓ 100% des capsules de café déposées pour recyclage (environ 6 000 capsules),
- ✓ 95% des cartouches d'imprimantes retournées pour recyclage en 2011 (90% en 2010) et utilisation croissante de cartouches haute capacité.

c. 67% d'impressions couleur (70% en 2010 malgré un nombre croissant de salariés) ; réduction du volume d'impressions en cours.

d. 100% de nos prestataires d'impression détiennent le label Imprim'vert.

e. 82% de nos déplacements en Ile-de-France et en France ont été réalisés avec les transports collectifs et les trains grandes lignes en 2011 (80% en 2010).